



CHARTRE D'ENGAGEMENT ASSOCIATION NOV'ITA

L'association NOV'ITA a pour but d'embaucher (par le biais d'une entreprise à but d'emploi) toutes les personnes volontaires durablement privées d'emploi, en offrant de nouveaux services indispensables au territoire. La présente chartre, en s'appuyant sur des valeurs humanistes, a pour objet de définir un engagement réciproque entre l'association et ses membres.

LES VALEURS FONDAMENTALES

L'association et ses membres s'engagent à :

- Développer l'objectif d'« un emploi pour tous »

Il est de la responsabilité de tous que chacun ait un emploi, que les richesses soient partagées.

« Chacun, même le plus exclu, sans aucune exclusive, doit pouvoir apporter sa contribution à la société, et être reconnu par les autres hommes pour cette contribution. Le but recherché est la création d'un authentique et effectif « droit à l'emploi pour tous » au sein de notre société, pour laquelle le travail, majoritairement salarié, est la principale forme de reconnaissance et d'intégration ».

- Faire évoluer le regard sur les personnes privées d'emploi

Tous les hommes sont égaux en dignité et en droit et chacun est nécessaire à l'épanouissement d'une société.

« Tout homme, quel qu'il soit, porte en lui une valeur fondamentale, inaliénable, qui fait sa dignité d'homme »

Les personnes privées d'emploi qui souhaitent travailler doivent pouvoir s'épanouir dans un emploi correspondant à leurs capacités. La personne humaine se construit par l'échange et la fraternité.

LES INTENTIONS PARTAGÉES

La création d'emplois

Les membres s'engagent à repérer tous les travaux utiles au territoire et à promouvoir leur réalisation par l'association NOV'ITA, lorsqu'ils ne peuvent être mis en œuvre par les entreprises implantées sur le territoire.

La participation bienveillante

Chaque membre s'engage à participer aux travaux de l'association et plus généralement à contribuer au fonctionnement de l'association et à son rayonnement. Chaque adhérent s'implique pour promouvoir dans ses réseaux le projet et les activités de NOV'ITA. Les membres s'engagent principalement à veiller au bien-être et à l'épanouissement des personnes privées d'emploi, des salariés et de toute personne s'investissant dans l'association. Les membres œuvrent avec le souci de ne rien faire qui puisse compromettre l'image de l'association et de ses membres. Ils doivent se comporter avec respect et loyauté, tant à l'égard des autres membres de l'association qu'à l'égard des salariés, des entreprises et associations partenaires. Les relations sont basées sur l'écoute, le dialogue et la confiance réciproque. Les membres s'engagent mutuellement sur la transparence de leurs intentions.

L'égalité et la parité

Les membres s'engagent à favoriser l'égalité homme-femme dans la création des nouveaux emplois mais aussi à établir une parité au sein de la représentation de l'association, notamment dans le conseil d'administration.

La confidentialité

Tout membre s'engage à ne pas révéler, exploiter, publier ou transmettre à un tiers, directement ou indirectement, tout ou partie des informations confidentielles auxquelles il aurait accès.

Le bénévolat et l'indépendance

La participation au sein de l'association en tant qu'adhérent est désintéressée de toute contrepartie matérielle, elle est libre et bénévole. Les membres de l'association observent une totale neutralité vis à vis du religieux, du politique, du syndical, quand ils agissent au sein ou au nom de l'association.